



ARCHEVÊCHÉ DE DIJON

PASTORALE DES MIGRANTS Orientations diocésaines

La Tradition a toujours reconnu la place capitale du ministère épiscopal concernant l'accueil et l'accompagnement des étrangers.

Pour la province de Bourgogne et le diocèse de Dijon, l'Archevêque exerce ces ministères à travers la Messe des peuples et les rassemblements provinciaux ces temps forts soulignent l'importance des migrants dans nos églises locales et rendent visible de façon particulière la dimension catholique, universelle de notre Eglise.

Les évolutions actuelles de notre société imposent que paroisses, services et mouvements rendent encore plus visible ce souci épiscopal envers les Migrants :

1. L'Archevêque rappelle tout d'abord **le rôle fondamental des paroisses** : celles-ci ont la capacité de faire vivre ensemble des personnes d'origines diverses, de situations sociales différentes. C'est un signe fort pour notre société d'aujourd'hui : "la catholicité de la paroisse s'exprime dans l'hospitalité assurée à l'étranger"(Jean-Paul II février 1999)

Un certain nombre de paroisses du diocèse sont directement concernées par l'accueil des communautés étrangères, en particulier lors des messes qui les rassemblent liturgiquement. Les curés auront le souci de maintenir le lien avec ces communautés et avec la Pastorale des migrants.

L'accueil des étrangers dans les paroisses passe par leur participation aux différentes activités paroissiales (animation des messes, équipes de préparation aux sacrements...) et leur présence à des postes de responsabilité. D'une façon générale, doit être recherchée toute action de nature à faciliter leur intégration.

Avec la Pastorale des migrants, les paroisses doivent rechercher les voies et moyens de créer/recréer des liens avec les migrants éloignés des paroisses ; dans ce cadre les paroisses apporteront une attention particulière aux migrants en situation difficile et aux demandeurs d'asile.

2. Certains **mouvements et services**, comme le Catéchuménat, le Secours catholique ou le CCFD, ont également un rôle important dans l'accueil des étrangers ; ils devront, en lien avec la Pastorale des migrants, apporter des réponses adaptées aux besoins des migrants.

3. Un objectif majeur de la Pastorale des migrants concerne **la relation avec les étudiants étrangers** : il faut rechercher des solutions originales avec la Mission étudiante pour leur accueil dans les paroisses et mouvements et leur participation à la vie de nos différentes communautés. De même, la Pastorale des migrants peut relayer les initiatives que l'Archevêque juge utiles pour soutenir **les prêtres d'origine étrangère** appelés à assurer un ministère dans notre diocèse. Le Vicaire Général aide ces prêtres dans leurs démarches administratives et leur insertion pastorale dans les paroisses et les doyennés.

4. Etant donné les aspects multiformes des flux migratoires et **le relatif manque** de connaissance des questions soulevées par ces migrations, il est nécessaire que la Pastorale des migrants développe des **actions de formation** auprès des acteurs directs de cette pastorale, mais aussi auprès des paroisses, services et mouvements. L'Archevêque exerce aussi, à travers ce relais, son ministère d'enseignement en particulier concernant la doctrine sociale de l'Eglise et l'initiation mystagogique adaptée aux différentes communautés de Migrants.

5. **La communication** est complémentaire à la formation : elle doit être développée et adaptée aux objectifs recherchés et tenir compte de nos modes actuels de fonctionnement.

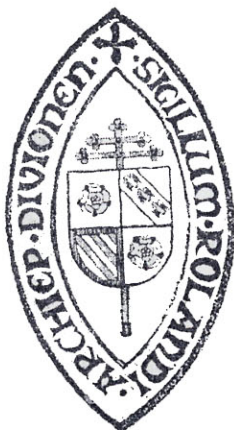
L'Archevêque confie à la Pastorale des migrants le soin de s'associer **des personnalités qualifiées** de façon à enrichir et élargir le champ de ses réflexions tout en diversifiant ses actions.

Donné à Dijon, le 21 Janvier 2010

Par mandement



P. Marc Galen,
Chancelier



† Roland Minnerath

REFERENCES :

- *Erga Migrantes Caritas Christi* - Conseil Pontifical de la pastorale des migrants - 3 mai 2004, DC 2004, 656-695.
- *Quand l'Etranger frappe à nos portes* - Comité épiscopal des migrations – CEF-Documents épiscopat N°7/8 - juin 2004.